



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Esprit
AVIS PUBLIC



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2023**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit, que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Esprit 2021-2023 sera en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières d'ouverture.

Toute demande de révision concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'exercice suivant.

Une telle demande de révision prévue doit être déposée ou envoyée par courrier recommandé au bureau des évaluateurs de la MRC de Montcalm, soit auprès du bureau des Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., à l'adresse suivante :

**Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.
2540 boulevard Daniel-Johnson, bureau 600
Laval (Québec) H7T 2S3**

Et ce, au moyen du formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales, accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 505 de la MRC de Montcalm.

Donné à Saint-Esprit, ce 15^e jour de septembre 2022.

**Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière**